

Paris, le 18 septembre 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

La déréglementation de la biologie médicale détruira définitivement la biologie libérale et sera extrêmement dangereuse pour la sécurité sanitaire des patients.

Les biologistes sont exaspérés d'être à nouveau la cible des pouvoirs publics.

La déréglementation totale des conditions d'exercice de la biologie médicale inscrite dans le rapport de l'Inspection Générale des Finances et figurant dans le projet de loi croissance et pouvoir d'achat en préparation remet totalement en cause d'une part la loi réformant la biologie médicale du 30 mai 2013 présentée par l'actuelle Ministre de la Santé et votée par l'ensemble des députés et sénateurs après cinq années de concertations, d'autre part l'accord triennal de modération prix/volume signé avec l'Assurance Maladie le 10 octobre 2013 et approuvé par l'actuelle Ministre de la Santé et le Ministre du Budget.

Cela serait inimaginable, incompréhensible, irresponsable et totalement anti démocratique.

Comment concevoir un seul instant que les députés et sénateurs puissent voter exactement le contraire de ce qu'ils ont voté il y a quinze mois, et que la Ministre de la Santé puisse approuver le grand écart de ce projet de loi concernant la biologie.
Cela ne serait pas sérieux.

Comment concevoir un seul instant que la Ministre de la Santé et le Ministre du Budget puissent cautionner exactement le contraire de ce qu'ils ont approuvé il y a moins d'un an avec l'accord pluriannuel.
Cela serait invraisemblable.

Les députés et sénateurs d'une part, les Ministres concernés d'autre part perdraient toute crédibilité.
Cela contribuerait à accentuer encore la sensation d'improvisation et d'incohérence du pouvoir politique actuel perçue dans l'opinion publique.

On ne comprend pas comment tout ceci pourrait être remis en question actuellement alors que les biologistes ont entamé une réorganisation totale de leur exercice pour être en règle avec la loi de mai 2013.

.../...

Sur le fond, d'une part le rapport de l'Inspection Générale des Finances est obsolète, approximatif, inexact voire mensonger notamment en ce qui concerne la position de la Cour de Justice Européenne et ne reflète pas la situation actuelle de la biologie médicale libérale ni en ce qui concerne les revenus des biologistes, ni en ce qui concerne la restructuration très avancée de la profession, d'autre part le projet de loi est inadapté et dangereux pour la santé publique et pour la population.

L'ouverture sans limite du capital et des droits de vote aux investisseurs de tous bords, la liberté totale d'installation, les remises et la publicité autorisées aboutiraient à un chaos généralisé.

Ce serait la mort de la biologie médicale qui assure une mission de santé publique irremplaçable et l'avènement d'une biologie commerciale de supermarché axée essentiellement sur la rentabilité, assimilant les examens de biologie à une marchandise et les biologistes à des vendeurs mettant en place la promotion de leurs produits (ristournes et publicité). Il s'instaurera une concurrence sauvage incompatible avec la santé publique.

Ce projet de loi

- mettra en miettes le maillage territorial actuel,
- provoquera, avec l'hyper concentration qu'il induira, de très nombreuses pertes d'emploi allant exactement à l'inverse de l'effet affiché actuellement par le Gouvernement. Nous serons confrontés au contraire à un véritable drame humain.
- n'apportera évidemment aucun pouvoir d'achat, les professions de santé étant régies par des conventions nationales qui fixent des prix administrés et plus aucun patient ne payant actuellement ses examens de biologie avec la mise en place du tiers payant et de la télétransmission.

À terme, la situation de monopole créée par cette déréglementation et cette concentration aboutira au contraire, à la suite de la liberté des prix, à une augmentation des tarifs laissant de côté les plus démunis.

- ne provoquera, par conséquent, aucune croissance,
- mettra fatalement en cause l'accès aux soins, la qualité des prestations dispensées et la sécurité sanitaire de la population.

En prenant les professions réglementées comme boucs émissaires et particulièrement la biologie, le Gouvernement ne s'attaque pas aux véritables causes des problèmes économiques actuels du pays.

Ce projet de loi ne va ni dans l'intérêt du patient, ni dans l'intérêt de la santé publique, ni dans l'intérêt du pays. Il n'a aucun sens et constituerait une erreur majeure du Gouvernement.

Contact Presse
Docteur Claude COHEN
Président du SNMB
Tel : 06.09.68.51.76